

# TÉLÉGRAMME DU CEPLIS



Conseil Européen  
des Professions Libérales  
Coudenberg 70B  
1000 Brussels  
Tel: +32.2.511.44.39  
Fax : +32.2.511 01 24  
Email : [ceplis@scarlet.be](mailto:ceplis@scarlet.be)  
<http://www.ceplis.org>

Date: 03/04/2013

Pages: 11

N°06/13

- « **Entreprenariat 2020** » : Le CEPLIS actif sur tous les fronts
- **Journée de la Société Civile au Comité économique et social européen**
- **Colloque de l'UNPLIB (Belgique) : La sociologie des professions libérales**
- **John Dalli, l'ancien commissaire à la Santé, victime d'un complot ?**
- **Prochain événement:**
  - **“The EU Data Protection Reform: What challenge for Online Data Processing”**

Dans le cadre de notre lobbying relatif à l'application du plan d'Action de la Commission européenne « Entrepreneuriat 2020 », le Président du CEPLIS, M. Jacques Reignault s'est rendu, accompagné par le Directeur général, au Berlaymont le 19 mars dernier pour s'entretenir avec M. Massimo Baldinato (cabinet Tajani) sur les modalités de participation du CEPLIS au Groupe de Travail prévu sur ce plan. Quelques jours plus tard, le jeudi 21 mars, notre propre Groupe de Travail ad hoc « Entrepreneuriat 2020 », présidé par M. Gaetano Stella, s'est réuni à Bruxelles pour coordonner la participation et la contribution des membres du CEPLIS au projet de reconnaissance des spécificités de nos professions en tant qu'entrepreneurs.



Lors de sa rencontre avec le Président Reignault, M. Baldinato a rappelé que la difficulté majeure pour la Commission européenne dans l'établissement et la mise en œuvre du Plan d'Action « Entrepreneuriat 2020 » est le manque de connaissances relatives aux activités des Professions libérales. Le collaborateur du Commissaire Tajani a vivement remercié notre organisation pour son travail pertinent visant à fournir une liste d'organisation qui pourraient potentiellement participer au Groupe de Travail sur les Professions Libérales chapeauté par la Commission européenne.

La Commission européenne, DG Entreprise et Industrie, prévoit de lancer les travaux de ce groupe durant les premières semaines de mai en présence du Commissaire Antonio Tajani. A cet occasion, une note sera présentée aux participants afin d'identifier les sujets qui pourront être abordés. Ceux-ci devraient tournés autour de trois thèmes :

- L'accès aux financements
- La limitation des procédures administratives pour les entrepreneurs professionnels libéraux
- L'internationalisation

M. Baldinato a rappelé son souhait de travailler avec les représentants des professions libérales dans un esprit positif. Il serait d'après lui nécessaire d'adopter une attitude constructive même lors des discussions concernant des sujets sensibles comme la dérégulation. Il conseille durant ce genre de discussions mettre en avant la valeur économique de notre secteur et sa contribution en termes de PIB et d'emploi dans l'économie des 27 pays de l'Union. La Commission souhaite d'ailleurs associer Eurostat aux travaux du groupe de travail car les Professions libérales sont actuellement victime d'un

manque cruel de chiffres les concernant. La durée de vie du groupe de travail sur les Profession libérales est estimée à un an et devrait aboutir à l'établissement d'un rapport solide sur la voie à suivre pour un entrepreneuriat européen adapté à nos spécificités. Après cette phase d'une année, le groupe pourrait devenir un organe qui se réunit une fois par an pour assurer le suivi de l'application de son rapport.

Quelques jours après la rencontre avec M. Baldinato, le Groupe de Travail ad hoc « Entrepreneuriat 2020 » du CEPLIS s'est réuni à Bruxelles pour débattre du même sujet. En tant que partie prenante légitime des politiques de l'Union européenne relatives à l'entrepreneuriat, nos professions estiment que la Commission devrait prendre en considération, lors de l'élaboration de ces politiques, le risque spécifique que prennent les professions libérales à cause de leur responsabilité directe et totale lié à leur statut spécifique. C'est pourquoi, le CEPLIS a mis en place ce Groupe de Travail spécialement dédié à l'entrepreneuriat qui pourrait conseiller la Commission européenne toujours demandeuse d'information sur ces matières qu'elle ne maîtrise pas toujours (voy. ci-dessus).



***M. Gaetano Stella***  
***Président du Groupe de Travail ad hoc « Entrepreneuriat 2020 »***

Le Président de notre Groupe, M. Gaetano Stella (Confprofessioni) a mis l'accent sur l'identification de lignes directrices concernant les principaux sujets de travail que les professionnels pourraient proposer à la Commission. Comme par exemple, la nécessité de simplifier la bureaucratie, c'est-à-dire de simplifier les procédures administratives pour les professionnels entrepreneurs (spécialement ceux des TPE). La thématique de l'accès aux financements a également été abordé. Il est primordial que les professionnels aient accès à différents modes de financements plus immédiats et adaptés à leur réalité structurelle et statutaire. Les thématiques de l'accès à l'ensemble du marché interne de l'Union (internationalisation) et de la régulation (éthique et déontologie) des professions libérales furent également abordées.

Les participants sont tombés d'accord sur le fait qu'il faille être proactif et pas seulement réactif. Il est capital de pouvoir faire des propositions concrètes à la Commission et ne pas uniquement réagir à l'un ou l'autre texte proposés par elle. Ce Groupe de Travail a un rôle

unique à jouer dans l'avenir. Il pourra aider et conseiller la Commission à identifier et compléter les sujets pour ses prochains Plan d'Action.

A la fin de la réunion, il a été décidé que le président du Groupe de Travail, M. Stella rédigera un texte de propositions qu'il enverra dans les prochains jours aux membres.

## Journée de la Société Civile au Comité économique et social européen

Le 06 mars dernier, le CEPLIS a eu le plaisir d'être invité à la « Civil Society Day 2013 » organisée par le Comité économique et social européen. L'objectif de cette journée était d'illustrer comment la citoyenneté européenne peut être mieux conçue et plus adaptée aux nécessités des citoyens de l'Union et comment la vie économique et sociale du projet européen et les politiques qui les sous-tendent puissent être mieux coordonnés. Au-delà des grands idéaux affirmés depuis des décennies, c'est en effet dans la réalité quotidienne vécue que la citoyenneté européenne active doit en permanence se renouveler et trouver sa pertinence.



La ligne directrice accompagnant l'ensemble des réflexions de la journée était : **Quels sont les composants de base pour une véritable citoyenneté européenne active et participative?**

La « Civil Society Day » a débutée par une brève introduction de Staffan Nilsson (Président du Conseil économique et social européen). Nous avons été impressionnés par la clarté et la cohérence cet exposé. Le Président du CESE, a évoqué différents moyens disponibles pour ré-enchanter le projet européen, et plus particulièrement motiver les citoyens à participer davantage à la vie économique, social et politique européenne. Le vice-président de l'Association des Maires de France (AMF) qui est également membre du Comité des régions, M. Rouillon, a lui, plutôt développé la possibilité de mettre en place les «États-Unis d'Europe». Enfin, à la fois Monsieur Roirant, Président du Forum Civique Européen (FCE) et président de l'Année européenne des citoyens Alliance (EYCA) et l'Eurodéputée Antigoni

Papadopoulou, ont souligné la nécessité de changer le cours de l'Europe et d'aller vers un modèle économique et social fondé sur la citoyenneté comme matrice des droits indivisibles, sociaux, civiques et politiques. Mais également, d'aller vers une Europe capable de se penser en tant que communauté dont les membres coopèrent pour la construction difficile mais incontournable d'une communauté de destin, en dépit de leur diversité.

Par la suite, le Président Nilsson a présenté le livre d'Emily von Sydow intitulé «La société civile et la démocratie – L'accès direct du citoyen à l'UE". Vous pouvez obtenir le PDF de ce livre en visitant le lien suivant <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.en.events-and-activities-civil-society-day-2013-book>

Au cours de l'après-midi, nous avons assisté au Groupe de Travail intitulé «La citoyenneté active et participative pour une plus légitime Europe». La principale question débattue fut de savoir « comment les institutions européennes et les États membres favorisent une véritable démocratie active et participative?». Cet atelier, très intéressant, a permis un large débat sur la question. Cependant, il est regrettable qu'aucune déclaration officielle ou document n'en soit sorti. Il aurait été appréciable qu'une telle réunion produise un message fort, étant donné que le CESE est, par excellence, le forum de la société civile organisée. Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que sans une telle conclusion, la journée n'a malheureusement rien été de plus qu'une discussion intéressante entre «europhiles» ...

Si vous désirez plus d'informations sur la Civil Society Day, vous pouvez consulter le lien suivant:

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.en.events-and-activities-civil-society-day-2013>

Le 18 mars, le CEPLIS a eu le plaisir d'assister à un colloque ayant comme thématique : « *la sociologie des professions libérales* » organisé par notre membre interprofessionnel belge l'Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique (UNPLIB).

M. Philippe Dambly, orateur principal du colloque en question et collaborateur scientifique à l'Université de Liège (Belgique), a rappelé l'important rôle joué par le secteur des professions libérales à la fois, au sein de l'économie européenne mais également, en termes de création d'emploi. Il s'est également penché sur le fait que les professions libérales ont, par essence, des prestations avec une composante intellectuelle très importante et sont donc pleinement inscrites dans l'économie immatérielle. Dans le contexte de désindustrialisation que connaît actuellement l'Europe (les exemples malheureux ne manquent pas de faire la Une des actualités ces derniers mois), les instances européennes et nationales ont pleinement encouragé le développement de cette économie immatérielle ainsi que l'esprit d'entreprise.



## Union des professions libérales et intellectuelles

On voit au travers de ce nouveau paradigme (l'économie immatérielle) que les professions libérales ont une opportunité à saisir afin d'accroître leur importance et leur reconnaissance aussi bien au niveau européen qu'au niveau national. En effet, les professions libérales depuis des siècles ont des activités immatérielles ou des activités avec une part importante de composantes immatérielles. Il serait peut-être intéressant de regarder le modèle des professions libérales non plus comme obsolète, désuet mais comme une source d'inspiration riche d'histoire et d'expériences face à ce défi de l'immatériel.

Mr Dambly a également abordé la question de la définition des professions libérales. Bien souvent, la définition se fait par la négative ou reste approximative. C'est pourquoi, l'intervenant a proposé les éléments constitutifs pour une définition positive et exhaustive des professions libérales au travers des attributs de leur statut. Dans son approche, il met en lumière le « dénominateur commun » aux professions libérales à savoir le **statut** articulé autour de 5 attributs que sont « *l'indépendance* », « *attitudes* », « *savoir & savoir-faire* », « *unicité* », et enfin, « *la rémunération* ».

Finalement Mr. Dambly s'est intéressé à l'évolution du groupe des professions libérales. Celle-ci se traduit par une forte professionnalisation, au sens de spécialisation et de rationalisation managériale.

Pour reprendre ces termes *« l'injonction au professionnalisme et la qualité professionnelle sont devenues une caractéristique de notre société, une exigence généralisée dans le monde du travail où chacun se doit d'être professionnel »*.

Ainsi, le professionnel ne renvoie plus seulement à un titulaire qualifié, expert, autonome, mais il désigne également *« un ensemble d'impératifs imposés de l'extérieur aux titulaires, soumis à de nouvelles définitions de leurs missions, et confrontés à des normes d'efficacité pilotant leur activité »*. Ces impératifs imposés de l'extérieur font par exemple référence à d'autres groupes professionnels (consultants, managers,...), instances étatiques ou encore supranationales que d'une façon ou d'une autre modifient les « règles du jeu » et apportent certaines contraintes. A titre d'exemple, ces contraintes peuvent prendre la forme de *« logique de concurrence »*, *« logique de marchandisation »*, *« demande de transparence »*, ou encore, *« montée en puissance du client »*. Et dans le contexte de globalisation actuel, il est évident que ces types de contraintes sont appelées à croître fortement dans les temps à venir.

Pour de plus amples informations sur l'exposé, vous pouvez consulter le lien suivant <http://www.unplib.be/Documentation/Documentation-colloques>



Le commissaire européen chargé de la santé et des consommateurs, le Maltais John Dalli, avait démissionné en octobre 2012 de ses fonctions après avoir été mis en cause dans une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Il se trouve que ses accusateurs auraient inventé une réunion et l'enquête aurait été manipulée par l'OLAF.



*L'ancien commissaire John Dalli accusé de fraude fin 2012*

L'ancien commissaire avait annoncé lors de sa démission son intention de se défendre pour démontrer que les assertions de l'OLAF "sont fausses". "J'ai démissionné afin d'avoir les mains libres pour prouver que les allégations me mettant en cause sont fausses", avait-il expliqué. Ses déclarations d'octobre 2012 prennent tout leur sens aujourd'hui.

En effet, dans un entretien avec l'eurodéputé français José Bové, un haut responsable de Swedish Match, le cigarettier qui avait accusé l'ancien commissaire européen à la Santé de tentative de corruption, reconnaît que ces accusations étaient au moins partiellement fausses, fondées sur un montage d'une de leur collaboratrice. D'après le cigarettier, ce sont les enquêteurs de l'OLAF qui lui auraient demandé de maintenir ces accusations tout en sachant qu'elles étaient fausses.

Dans cet enregistrement, Johan Gabrielsson, directeur des affaires publiques de Swedish Match, fabricant suédois de tabac à l'origine de l'affaire, affirme notamment que l'OLAF lui a suggéré de maintenir certains éléments à charge de Dalli alors que l'Office savait parfaitement qu'ils étaient erronés « afin de ne pas perturber l'enquête en cours à Malte ».

Swedish Match a confirmé que cet entretien était authentique. L'OLAF quant à lui dément toute violation ou manipulation.

Officiellement, Dalli a été forcé à la démission pour avoir su qu'un lobbyiste demandait 60 millions pour adoucir la future directive de contrôle sur le tabac. L'OLAF a reconnu qu'aucune somme d'argent n'avait effectivement circulé. Des soupçons portaient également sur deux réunions que Dalli aurait eues avec une lobbyiste rémunérée par Swedish Match, Mme Gayle Kimberley, ancienne fonctionnaire européenne. Mme Kimberley a toujours soutenu avoir eu un premier entretien de contact avec Dalli, puis un second au cours duquel le commissaire aurait demandé une « compensation » financière pour lever l'interdiction de vente de *Snus* en Europe, un dérivé du tabac autorisé seulement en Suède.

M. Gabrielsson affirme dans cet enregistrement qu'il a appris que sa lobbyiste à Malte n'a en réalité eu qu'un seul entretien avec Dalli. Cette information lui est parvenue après la démission de Dalli et de la bouche des fonctionnaires européens de l'OLAF eux-même. Le second contact, au cours duquel M. Dalli aurait prétendument réclamé une « compensation », a été inventé de toutes pièces par Mme Kimberley.

Le cœur même de l'accusation contre John Dalli serait donc une supercherie. La seule manière de faire toute la lumière sur cette affaire est de rendre les éléments de l'enquête de l'OLAF publics.

## PROCHAIN ÉVÉNEMENT

### The EU Data Protection Reform: What challenges for Online Data Processing?

<b>Quand?</b>	Le 8 avril 2013: 12:30 – 14:30
<b>Qui?</b>	Organisé par le <b>CEPS - The Centre for European Policy Studies</b> 1 Place du Congrès, 1000 Bruxelles Tel: (+32 2)229 39 11 Fax: (+32 2)219 41 51 Email: info@ceps.eu
<b>Où?</b>	<b>CEPS Conference Room</b> 1 Place du Congrès, 1000 Bruxelles
<b>Quoi?</b>	Intervenants: <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Richard Szostak</b>, Membre du cabinet de la Vice-Présidente de la Commission Mme Viviane Reding en charge de la protection des données</li><li>• <b>Giovanni Buttarelli</b>, European Data Protection Supervisor</li><li>• <b>Kristina Irion</b>, Central European University, Rapporteur, CEPS Task Force on Online Data Processing</li><li>• <b>Giacomo Luchetta</b>, Co-Rapporteur, Rapporteur, CEPS Task Force on Online Data Processing</li><li>• <b>Olaf Rehse</b>, Boston Consulting Group</li></ul>
<b>Inscription?</b>	Requise : <b>Isabelle Tenaerts</b> Email: isabelle.tenaerts@ceps.eu